

# Fiche d'inscription saison 2018-2019 Natation Sud Ardèche

- Première inscription  
 Renouvellement

Groupe :

Les pièces à fournir obligatoirement pour adhérer à N.S.A sont les suivantes :

- Une fiche d'inscription dûment remplie avec la partie certificat médical (ou le questionnaire médical pour les anciens licenciés) complétée par le médecin et le règlement intérieur.  
 Le règlement de la cotisation  Formulaire Licence

## COORDONNÉES


Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse rue :

Code postal :

Ville :

 Mail :



Portable / Fixe :

Numéro en cas d'urgence :

PHOTO

## FICHE SANITAIRE

Remarques particulières (recommandations concernant votre santé de votre enfant s'il est mineur : (handicap, allergie, régime, etc....). Préciser le ou les problèmes :

.....  
.....

## CERTIFICAT MÉDICAL DE NON-CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE D'UN SPORT

Je soussigné(e), Docteur.....

Certifie avoir examiné Mme/M.....

Né(e) le ...../...../.....

et n'avoir pas constaté, à ce jour, de signe clinique apparent contre-indiquant la pratique de la natation

À l'entraînement

En compétition

À ..... Le ..... /...../.....

Signature

# REGLEMENT INTERIEUR N.S.A

## 1 - ADMINISTRATION

L'association Natation Sud Ardèche (N.S.A), régie par la loi de 1901, est règlementée par ses statuts déposés en préfecture. L'adresse de son siège social se situe : quartier La Raze - 07230 LABLACHÈRE

Président (Guillaume MAHISTRE) : 06 13 20 18 48 Entraîneur : Guérin MEYNET : 06 29 07 31 95

## 2 - DEROULEMENT DES COURS

- Un essai est autorisé avant l'inscription définitive au plus tard le 01/10/2018, à partir de celle-ci, toute demande de remboursement sera refusée même partielle ;
- Aucun adhérent ne sera autorisé à nager si le dossier n'est pas complet (règlement intérieur signé, certificat médical, formulaire de licence...)
- La saison débute le 17 septembre 2018 et se termine la dernière semaine du mois de Juin ;
- L'adhérent s'engage à respecter les personnes, le matériel et le fonctionnement des cours ;
- Le pratiquant se présente 10 minutes avant le cours (change, préparation du bassin, etc...) ;
- Les jeunes sont sous la responsabilité du club à compter du moment où ils entrent au bord des bassins en présence de l'encadrant. Ils le demeurent jusqu'à la fin du créneau et n'ont pas la possibilité de quitter le groupe sans autorisation parentale. Les parents doivent s'assurer que le créneau ait bien lieu sur internet ou à l'accueil.
- Matériel demandé lors des cours : carte magnétique (A rendre en fin de saison, sinon facturation de 5 €), maillot de bain (bermuda non accepté), lunettes de natation, bonnet de bains, serviette ;
- Pour les groupes Compétition : Tenue du club OBLIGATOIRE lors des compétitions (T Shirt, Bonnet, etc...) ;
- Quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, ces nageurs des groupes compétitions sont tenus de participer à tous les entraînements dont l'horaire est donné à l'inscription et pour lesquels ils s'engagent. Le groupe « École de natation » : 2 entraînements par semaine ; Le groupe « Compétition » : 3 entraînements minimum par semaine. En cas d'absence ou de forfait à une compétition, le nageur doit le signaler à l'entraîneur avant la date limite d'engagement afin que l'association n'ait pas à régler inutilement les frais des engagements pour ce nageur. Pour participer aux compétitions, le club a besoin de 2 parents officiels minimum par compétition et vous demande d'en faire au minimum 2 par saison. Pour les longs déplacements (nageurs niveau régional et plus), le club s'occupe de réserver les hébergements mais les frais d'hébergement, de transport et de restauration sont à la charge financière des parents.
- En cas de questions ou de problèmes concernant les entraînements, ou les compétitions, le fonctionnement du club l'interlocuteur est en priorité l'entraîneur. Si toutefois, vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante, vous pourrez vous adresser directement au Président.

## 3 - SECURITE

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels dans les vestiaires, au bord des bassins et lors des compétitions ;

- Pour la sécurité et le confort de chacun, il est demandé aux adhérents de ne pas venir aux cours adultes accompagnés de leurs enfants ;
- Les membres du bureau et les entraîneurs sont habilités à faire respecter le règlement intérieur ;
- Pour les adhérents mineurs, nous demandons une autorisation parentale.
- Le club N.S.A est affilié à la Fédération Française de Natation et licencie tous ses adhérents afin qu'ils soient couverts en cas de dommages corporels dans la pratique de leur activité, cependant vous pouvez souscrire une assurance complémentaire auprès de la Mutuelle des sportifs :  
Souhaitez-vous souscrire une assurance complémentaire ?  OUI  NON
- Pour la session Handisport, nous proposerons un programme adapté au handicap de toute personne souhaitant pratiquer la natation. Cependant, pour la sécurité de chacun, le club NSA se réserve le droit de refuser une inscription si les encadrants jugent inadaptée la pratique de cette dernière à une personne.

## 4 - AUTORISATION

Je soussigné (Nom, prénom et qualité si représentant légal) .....

représentant légal de (nom et prénom de l'enfant) .....

- Autorise les entraîneurs à prendre toutes dispositions pour répondre à une urgence nécessitant une prise en charge médicale ou une intervention chirurgicale.
- Autorise le club Natation Sud Ardèche à utiliser les images liées à la pratique à des fins de promotion et de communication (presse, plaquette, journal du club, site internet, Facebook).
- Autorise que mon enfant soit transporté dans un véhicule personnel dans le cadre de l'activité.
- Certifie avoir pris connaissance des conditions de participation et du fonctionnement de l'association et m'engage à respecter son règlement intérieur. Le non-respect de ces conditions pourrait entraîner soit l'exclusion sans remboursement, soit la non-réinscription de l'adhérent.

Fait à .....

Le .....

Signature (Adhérent ou responsable légal) :

TARIFS & REGLEMENT 2018-2019

Le montant de la cotisation couvre une saison complète de septembre à juin et comprend le prix d'adhésion au club NSA ainsi que le prix de la licence sportive.

<b>GROUPE</b>	Jeunes/ Débutants 1/ Débutants 2/ Nagez Forme Santé	ENF	Adultes	Compétition
<b>COTISATION</b>	<b>Adhésion : 210 €</b> <b>Licence : 22 €</b> <b>Tarif : 232 €</b>	<b>Adhésion : 230 €</b> <b>Licence : 50 €</b> <b>Tarif : 280 €</b>	<b>Adhésion : 250 €</b> <b>Licence : 10 €</b> <b>Tarif : 260 €</b>	<b>Adhésion : 270 €</b> <b>Licence : 50 €</b> <b>Tarif : 320 €</b>

*Le montant de la licence peut varier en fonction de l'âge du pratiquant.*

Pour les adhérents membres d'une même famille, une réduction de 20€ sera appliquée sur le tarif du groupe pour chaque inscription supplémentaire.

<b>MODE DE REGLEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
1 CHEQUE (SEPTEMBRE)	
2 CHEQUES (SEPTEMBRE, OCTOBRE)	
3 CHEQUES (SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE)	
4 CHEQUES (SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE, DECEMBRE)	
ESPECES	
CHEQUE VACANCES	
CHEQUE SPORT	